



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 28/12/2015

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Marianne MICHEL, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Mikael THOMAS et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- 1) Le Conseil approuve le procès-verbal du 4 décembre 2015.
- 2) Le Conseil approuve le programme des sorties et voyages proposés par le service culturel de la Commune pour l'année 2016 et décide de lancer la consultation selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- 3) Le Conseil décide de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/02/16 afin de recruter un agent polyvalent au service culturel.
- 4) Le Conseil approuve la modification du tarif de vente des timbres, passant de 0.76 € à 0.80 € et son intégration au sein de la régie de recettes de l'Espace Patrimoine et de la Maison de la Faune.
- 5) Le Conseil approuve l'intégration d'un nouveau tarif suite à l'intégration d'un ouvrage « Les fleurs de montagne » au prix de 5.95 € au sein de la régie de recettes de l'Espace Patrimoine et de la Maison de la Faune.
- 6) Le Conseil approuve le nouveau règlement de fonctionnement du Multi-accueil du Pôle Enfance à l'usage des familles.
- 7) Dans le cadre de la loi NOTRE, le Conseil demande à la Communauté de Communes de l'Oisans, dans l'intérêt touristique, économique et social de la station de maintenir au-delà du 1^{er} janvier 2017, l'Office du Tourisme municipal de la Commune de VAUJANY existant, dit que l'Office du Tourisme sera appelé à développer une coopération avec les instances touristiques mises en œuvre au sein de la Communauté de Communes de l'Oisans dans le cadre d'actions concertées conformes à la solidarité territoriale.
- 8) Le Conseil approuve la demande de classement en catégorie 1 présentée par l'Office de Tourisme municipal de VAUJANY et autorise Monsieur le Maire à adresser ce dossier au Préfet.
- 9) Le Conseil décide d'accueillir l'arrivée de l'étape du Critérium du Dauphiné, le vendredi 10 juin 2016, approuve la convention afférente à intervenir entre l'Office de Tourisme Municipal de VAUJANY et la société Critérium du Dauphiné Organisation et décide d'attribuer une participation d'un montant de 60 000 € TTC financée par le budget communication de l'Office de Tourisme Municipal de VAUJANY.
- 10) Le Conseil décide de mettre en place le logiciel de communication SMART NOTIFY sur la Commune permettant aux administrés de recevoir des informations par l'intermédiaire de différents canaux de communication.
- 11) Le Conseil approuve la création au 1^{er} janvier 2016 du budget annexe M4 relatif à la résidence Les Hauts de la Drayre- bâtiment B.
- 12) Le Conseil approuve la suppression de la régie de recettes pour la gestion des réservations et des locations d'appartements du bâtiment B « Les Hauts de la Drayre » rattachée au budget annexe de l'Office Municipal de tourisme, décide de la création d'une régie de recettes avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016 gérée dans le cadre du budget annexe M4 « Les Hauts de la Drayre », fixe et intègre les tarifs 2016 des différentes prestations vendues au sein de cette régie.
- 13) Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention de participation financière avec le SIEPAVEO pour la mise en conformité de la retenue collinaire de l'Alpette sur le domaine skiable Oz/VAUJANY pour un montant de 55 829.15 HT.

- 14) Le Conseil autorise le renouvellement de délégation de compétence pour la gestion de l'espace Alpe d'Huez Grand Domaine VTT au SIEPAVEO pour l'année 2016.
- 15) Le Conseil approuve la clé de répartition 2015 des frais de fonctionnement pour l'exploitation du centre VTT du Massif des Grandes Rousses.
- 16) Le Conseil émet un avis très favorable à la demande d'autorisation UTN, en vue de l'obtention d'un arrêté préfectoral, concernant le projet de création d'un téléporté entre le site des Fonderies à ALLEMONT et la station d'Oz en Oisans présenté par le SIEPAVEO
- 17) Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché de travaux de réalisation d'un mur soutenant une voirie au droit de la Route du Rochas passé avec le groupement représenté par la SAS CARRON pour un montant de 11 177.40 € TTC.
- 18) Le Conseil approuve la convention à intervenir entre la Commune et la Préfecture de l'Isère en application du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.
- 19) Le Conseil approuve le programme de travaux de mise en accessibilité des bâtiments ERP de la Commune et le phasage correspondant conformément à l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), décide de lancer les consultations et de solliciter les financements afférents.
- 20) Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Ville 2015 au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°3.
- 21) Le Conseil justifie et confirme la subvention exceptionnelle d'équilibre versée en 2015 au BUDGET PÔLE SPORTS LOISIRS pour un montant de 1 016 000 € et précise que les mêmes dispositions seront reconduites en 2016. A compter de 2017, un budget SPA (Service Public Administratif) sera établi identifiant les activités PISCINE et PATINOIRE et un budget SPIC (Service Public Industriel et Commercial) regroupant les activités BOWLING et ESPACE DETENTE mettant ainsi un terme au versement de la subvention exceptionnelle d'équilibre ci-dessus exposée.
- 22) Le Conseil décide d'ouvrir des crédits sur le budget primitif VILLE 2016 pour 199 299.16 € préalablement à son vote et de les reprendre dans ledit budget.
- 23) Le Conseil autorise le Maire à négocier l'acquisition de parcelles impactées par la tourne paravalanche de la Villette construite en 2013 au prix de 15 € du m² en fonction de l'emprise de la tourne et des remodelages de terrains effectués sur lesdites parcelles.
- 24) Le Conseil, décide dans le cadre d'une régularisation foncière, de procéder à titre gratuit à l'échange de parcelles situées au Rochas entre la Commune et l'Indivision ODRU.
- 25) Le Conseil, décide dans le cadre d'une régularisation foncière, de procéder à titre gratuit à l'échange de parcelles situées au Rochas entre la Commune et Madame Michelle MAURICE.


Le Maire,
Yves GENEVOIS



MAIRIE DE VALMEINIER
38114 (ISÈRE)